

Mesdames et Messieurs,

J'ai le très grand plaisir d'ouvrir la dernière assemblée générale de la législature de Lausanne Région dans ce temple de la glace, et des sports qui lui sont liés. Depuis 2007, le CIGM représente la première structure sportive dont les charges d'exploitation sont soutenues de manière pérenne par la plupart de nos communes membres. Qu'elles en soient ici particulièrement remerciées.

En préambule, j'ai le plaisir de saluer l'ancien président de la COREL et Préfet honoraire du district de Lausanne, et actuel président du Conseil d'administration du CIGM, Monsieur Marcel Gorgé. J'ai aussi le plaisir de saluer le représentant du Conseil d'Etat, Monsieur le Préfet Serge Terribilini, ainsi que son collègue Monsieur Etienne Roy. Un salut collectif à toutes les autres personnalités présentes parmi nous, que je ne citerai pas mais avec lesquelles nous trinquerons volontiers à l'issue de notre assemblée.

Les personnes excusées sont nombreuses, la BCV nous faisant concurrence avec son assemblée générale. Les Municipalités de Lutry, de Montpreveyres et de Bottens regrettent de ne pas pouvoir être des nôtres, mais ce n'est que partie remise.

Avant de me saisir de l'ordre du jour, je suis très heureux de pouvoir passer la parole à notre président honoraire, Marcel Gorgé. Les anciens se souviennent de ce temps pas si lointain où la COREL peinait à « fixer ses repères », donc à « monter en puissance » avec ses propres ressources politiques. Le Bureau de coordination de l'époque demanda l'autorisation au Conseil d'Etat de lui déléguer pour quelques mois, qui se sont transformés en quelques années, Monsieur le Préfet du district de Lausanne. Homme de dialogue et de consensus, Marcel a posé des jalons qui ont permis à ses successeurs de travailler dans la sérénité.

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

A la veille de cette fin de législature, nous pouvons regarder avec fierté le chemin parcouru ces cinq dernières années. A nouveau, sans besoins d'effets de manches, les nombreuses personnes, déléguées dans nos non moins nombreuses commissions, ont travaillé avec efficacité et sans parti pris. Je ne vais pas vous faire ici une énumération des objectifs fixés et atteints, nos rapports de gestion annuels étant suffisamment étoffés en la matière.

Par contre, je tiens à remercier ici sincèrement toutes ces petites fourmis qui font que Lausanne Région existe. Grâce à elles, nous sommes considérés comme un partenaire à part entière par les instances cantonales, quand bien-même nous ne représentons pas un niveau institutionnel. Comme nous n'avons (heureusement) pas le pouvoir de contraindre, nous avons l'obligation de convaincre. Et croyez-moi, vos commissaires excellent en la matière !

Nombre d'entre vous seront à nouveau avec nous lors de la prochaine législature. Quelques-uns d'entre vous ont décidé de « raccrocher le tablier » après de nombreuses années de bons et loyaux services. Que vous ayez décidé d'ouvrir un nouveau chapitre ou décidé de fermer le livre de votre vie politique communale importe peu ; vous êtes le ciment de notre construction régionale, au profit exclusif de nos habitants et de nos entreprises, et à ce titre, vous méritez toute reconnaissance.

Au cours de cette législature, nous avons mis en place des nouveaux soutiens aux personnes fragilisées. Un effort tout particulier en faveur des jeunes est à relever. Ces actions, qui s'inscrivent en complément du filet social cantonal, ne sont pas redondantes mais simplement de proximité, là où les mailles de la « machine administrative » sont trop larges pour intervenir efficacement. C'est d'ailleurs une tâche dont l'exécution est très clairement de la responsabilité des communes.

Nous avons aussi fait avancer le dossier des participations aux infrastructures à vocation régionale. Comme indiqué dans mon préambule, nous sommes passés de la théorie à la pratique avec le CIGM. Pour cette législature de cinq ans, c'est un montant avoisinant les 2 millions qui est venu diminuer la charge de Lausanne, Prilly et Renens, qui auront assumé les 14 millions restants.

Un projet qui prenait l'eau depuis un quart de siècle est revenu sur le devant de la scène. Vous l'aurez compris, il s'agit de la future piscine couverte conçue pour répondre aux besoins scolaires et de loisirs des petits et grands de la région. L'avant-projet a reçu un accueil encourageant lors de sa présentation dans les secteurs en 2009. Depuis, l'eau a coulé sous les ponts et les flots ont été endigués pour donner corps au projet. Ce dossier passera dans la phase pratique de réalisation lors de la prochaine législature.

Un esprit sain dans un corps sain. Pour le corps, nos actions sont donc en marche. Reste donc l'esprit. C'est aussi un défi auquel nous nous devons de trouver une réponse régionale, autre que celle qui veut que « c'est compris dans la péréquation ». Depuis 25 ans, certaines communes membres à l'époque de la CIURL, ancêtre de la COREL qui a reçu notre nouvelle appellation, participent au financement de 4 institutions culturelles lausannoises. La somme annuelle est respectable, puisqu'à six chiffres, mais elle n'est pas en adéquation avec le coût réel assumé par la Capitale.

Depuis de nombreuses années, les regards se tournent aussi en direction du canton et son futur projet de loi sur la culture. Je ne demande pas ici que l'Etat se substitue aux communes, mais je l'appelle à s'inspirer de la pratique participative de nombreux autres cantons, conscients que la notion de participation spontanée et volontaire des communes a des limites, que l'on franchira, tel le Rubicon l'a été par les légions romaines. D'autres régions de notre canton se sont structurées en matière de répartition des charges culturelles. Ce sujet sera donc repris avec vous lors d'une prochaine réunion de secteur. Nos associations faitières fédérales le disent avec force : sans les villes et les communes, il n'y a pas de culture !

S'agissant de la nouvelle péréquation intercommunale, en vigueur depuis 4 mois, votre Commission de Financement régional travaille à « mettre des mots » en face des chiffres. Plusieurs séances, réunissant représentants politiques et boursiers, ont permis de faire avancer le dossier. Une première certitude : le coût de l'administration par habitant progresse plus vite que la croissance de la population. Les charges liées à la sécurité subissent le même sort. D'autres charges imposées sont aussi la cause qui justifie le critère « population » dans la nouvelle péréquation financière. Votre Commission continue son travail et espère pouvoir venir devant vous lors de votre prochaine assemblée.

Cette thématique est aussi centrale sur le plan helvétique. La Conférence tripartite sur les agglomérations, réunissant des représentants politiques des trois niveaux institutionnels, a commandé un rapport éloquent en matière de financement et compensation des charges dans les agglomérations. Pour simplifier, je dirais qu'il y a autant de méthodes que de structures d'agglomération. Invité à un récent séminaire sur ce sujet, j'ai à nouveau pu prendre la mesure de l'immense fossé qui sépare les communes des niveaux supérieurs. J'ai mis à profit cette invitation pour exprimer une position, validée par l'association des communes suisses, dont voici un bref extrait :

Nous appelons de nos vœux que l'organisation de séminaires sur cette thématique soit intensifiée, avec la participation active d'acteurs locaux et régionaux qui ont « les mains dans la farine ». Exprimé différemment, nous nous devons de « faire envie » aux élues et aux élus de notre Pays de pouvoir participer à ce grand chantier. De sa réussite dépend de façon majeure la cohésion entre villes et campagnes, dont les habitants sont en « transhumance réciproque journalière ».

Mais il ne suffira pas de se rencontrer pour résoudre l'équation précitée. Il y a un immense travail de fond à faire auprès des autorités des trois niveaux. Il s'agit de les amener à se transcender par rapport à leur quotidien, trop souvent fait de reports voire d'abandons de projets, par manque de ressources financières « visibles ». Dans la politique des agglomérations l'argent est aussi le nerf de la guerre, mais une guerre qui n'a pas le droit de faire des vaincus.

Comment mener une guerre qui ne débouche que sur des gagnants ? Si la « recette miracle » n'existe pas, il y a le bon sens populaire, celui qui dicte qu'il faut faire avec l'argent que l'on a et pas avec celui que l'on espère. Ceci sous-tend une mutation des mentalités qui pratiquent la politique de l'autruche, de façon à ne pas devoir faire face à la réalité des charges, donc des moyens pour y faire face, que provoque la très forte concentration des populations au sein des agglomérations.

Le discours du « moins d'impôts » est très porteur sur le plan électoral. Mais lorsqu'il s'accompagne du refus, par exemple cantonal, de changement des bases légales pour un partage équitable des charges, les éléments sont réunis pour porter un coup fatal aux projets d'agglomérations. Sans vouloir « montrer du doigt » l'un ou l'autre niveau institutionnel, je laisse à votre appréciation le récent projet fédéral de faire participer les cantons aux charges de transports, pour 300 millions par année, somme représentant très exactement les montants que la Confédération va libérer annuellement en faveur des infrastructures des agglomérations, éligibles par le fonds éponyme ?

Je conclurai ma brève déclaration par un rappel important : le niveau communal ne peut pas se retrancher derrière une base légale pour refuser une participation, et pour cause, les communes ne légifèrent pas, elles réglementent ! Travaillons ensemble à faire évoluer les mentalités et valorisons le courage politique. Le 4^{ème} niveau institutionnel, celui des agglomérations, ne bénéficie pas des pré-requis nécessaires à son acceptation par le Souverain. Le rapport qui nous réunit aujourd'hui présente la somme du génie helvétique. Faisons le connaître autour de nous et notre cause progressera.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, il ne suffit plus que notre Conseil d'Etat annonce « urbi et orbi » planifier 2.36 milliards d'investissements sur 4 ans pour l'affranchir de l'attente participative des communes concernées par des investissements pharaoniques. Certaines d'ailleurs devront demander au même Conseil d'Etat de les autoriser à dé plafonner leur limite d'investissements, avec tous les risques que cela comporte. S'agissant des investissements prévus par les communes d'ici 2014, je ne connais pas le chiffre. Par contre, l'addition des investissements communaux sur les 4 dernières années n'ont rien à envier aux 2.36 milliards cantonaux. Et comme le canton encaisse les 2/3 du total des recettes fiscales, je vous laisse chercher l'erreur !

Vos représentants au sein des schémas directeurs du PALM, et des autres projets vaudois d'agglomération, appellent de leurs vœux l'ouverture d'un véritable dialogue avec le Conseil d'Etat et non d'une épreuve de force, qui ne manquerait pas de se faire jour à l'aube des élections cantonales. Nous avons tous le même but : assurer le bien-être de nos concitoyens.

En matière de promotion économique, d'aucuns voudraient, d'un coup de baguette magique, imposer un moratoire au développement économique de notre canton, pour résoudre les effets, dits négatifs, de notre croissance. La réalité est bien plus complexe que tout chef d'entreprise connaît bien. Il n'y a pas si longtemps, nous regardions envieux les Zurichois et les Bâlois développer leurs infrastructures, grâce à la dynamique de leur tissu économique. Aujourd'hui, il n'y a plus d'envieux à travers la frontière des langues, mais un processus de rattrapage pour le bassin lémanique.

Notre Office de promotion économique promeut depuis 1998 la qualité de notre région et de ses habitants. Aujourd'hui, nous sommes un peu « responsables » du succès que rencontre notre canton, et nous en sommes fiers. Il ne suffit pas de tourner un interrupteur pour arrêter la croissance. Par contre, à défaut de pouvoir l'anticiper, nous nous devons de l'accompagner. Nous sommes nombreux à préférer voir nos habitants en activité plutôt qu'à attendre une hypothétique reprise.

Patrimoine suisse a reconnu la très haute qualité du travail du SDOL, effectué par les 8 communes du district de l'Ouest et de Lausanne, en matière de mise en valeur de leur territoire, d'organisation de leur développement et de création d'une identité cohérente. La remise officielle du Prix Wakker aura lieu dans quelques semaines. Cette reconnaissance est un signe des plus encourageants pour les travaux des autres schémas directeurs de notre région. Elle fait suite à l'excellente notation du PALM par les instances fédérales. Nous ne sommes donc pas dans une dynamique de repli régional, n'en déplaise aux « y'a qu'à » !

Pour conclure, un nouveau message à l'intention des instances cantonales : le Plan directeur cantonal impose aux 10 nouveaux districts d'élaborer, d'ici 2013, un Plan directeur régional. Si pour le SDOL cela ne devrait pas poser un problème, et pour cause, les 8 communes du SDOL représentant le district, il n'en ira pas de même autour de Lausanne. Nos communes de l'Est, impliquées dans le PALM, ont décidé de ne pas « mettre les pieds au mur » et de collaborer avec les 28 autres entités communales du district de Lavaux-Oron. Si ce travail pouvait au moins déboucher sur la mise en place de transports publics efficaces pour nos partenaires « des hauts », un pas de géant attendu depuis 20 ans serait accompli.

Cette question se posera aussi pour nos membres du secteur Nord, partenaire d'un schéma directeur dans le cadre du PALM. Alors, Mesdames et Messieurs les planificateurs des instances cantonales, travaillez à l'avenir de manière à éviter la multiplication des strates qui, contrairement aux pains, sont devenues parfaitement indigestes. Nous en serions bienheureux sans attendre pour autant la béatification.

Belmont, le 5 mai 2011

Gustave Muheim, président